



**Convention sur la conservation  
des espèces migratrices  
CMS appartenant à la faune sauvage**

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

Distr.  
GENERAL

UNEP/CMS/Conf.7.5.1  
23 août 2002  
Point 9 (a) de l'ordre du jour

SEPTIÈME SESSION DE LA  
CONFERENCE DES PARTIES  
Bonn, 18-24 septembre 2002

## RAPPORT DU SECRETARIAT

### Introduction

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat pour la septième session de la Conférence des Parties comme requis aux termes de la Convention. Il donne un vue d'ensemble des travaux du Secrétariat du 1er décembre 1999 jusqu'à présent et couvre certains aspects de l'application de la Convention non-traités dans d'autres documents de conférence.

### I. Situation de la Convention

#### A. *Composition*

2. La composition de la Convention a augmenté régulièrement depuis son entrée en vigueur le 1er novembre 1983 pour atteindre 80 Parties au 1er Septembre 2002. Dix-huit autres Etats participent aux divers Accords de la CMS sans avoir adhéré à la Convention mère. Bien que le taux de croissance se soit ralenti en 2002, le nombre de Parties a augmenté d'environ 25 pour cent depuis COP6 et de plus de 45 pour cent depuis le commencement de 1999.

3. Les 15 nouvelles Parties qui ont adhéré à la CMS depuis COP6 (inscrites en ordre inverse par date d'adhésion) sont : Jamahiriya arabe lybienne (1.09.2002), Lituanie (1.02.2002), Sao Tomé et Principe (1.12.2001), Chypre (1.11.2001), Albanie (1.09.2001), Gambie (1.08.2001), Malte (1.06.2001), République de Moldavie (1.04.2001), Jordanie (1.03.2001), Tadjikistan (1.02.2001), Croatie (1.10.2000), Nouvelle-Zélande (1.10.2000), Ouganda ( 1.08.2000), Géorgie (1.06.2000) et Congo (1.01.2000). On sait qu'un certain nombre de pays soit ont finalisé leur ratification interne ou les procédures d'adhésion soit sont actuellement dans une phase de ratification ou en cours d'adhésion à la CMS.

4. La répartition des Parties entre les différentes régions se présente comme suit (l'augmentation depuis COP6 est indiquée entre parenthèses) : Europe 36 (+7), Afrique 26 (+5), Asie 9 (+2), les Amériques et les Caraïbes 6 (+0) et Océanie 3 (+1). Ce taux de croissance encourageant se poursuit au même rythme en Europe et en Afrique mais est légèrement affecté par la faible participation constante de l'Asie- Océanie et des Amériques qui sont les régions les moins représentées à la CMS.

5. Le nombre d'Etats signataires qui ont déjà déposé les instruments de ratification est tombé à quatre seulement : République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Jamaïque et Madagascar. Le Depositaire est actuellement en communication avec les autorités de Côte d'Ivoire, ayant été informé récemment que le Gouvernement de Côte d'Ivoire a déjà adopté un décret pour ratifier son adhésion à la CMS, le 17 août 2000.

6. Des efforts de recrutement continuent de se concentrer sur les pays identifiés comme prioritaires par le Comité permanent de la CMS comme suit : Amérique du Nord : Etats-Unis, Canada, Mexique, Amérique du Sud : Brésil ; Europe : Fédération de Russie ; Afrique : Algérie Asie: Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, République de Corée, Thaïlande, Turquie, Vietnam. Le Secrétariat a communiqué avec tous ces pays et beaucoup d'autres non-Parties durant la période couverte par le rapport (par exemple par missions, sessions de briefing, contacts directs à l'occasion de réunions et correspondance). Le Ministère allemand des Affaires étrangères, dans son rôle de Dépositaire de la Convention, a également approché officiellement de nombreux pays par des canaux diplomatiques, très récemment avant COP7. Le Dépositaire a assuré le Secrétariat qu'il rendra disponible, sous forme électronique, les textes officiels de la Convention dans les langues pertinentes, ce qui facilitera ses efforts de recrutement.

7. A ce jour, ces interventions n'ont suscité qu'un progrès limité, mais quelques-unes de ces non-Parties participent maintenant à des Accords au titre de la Convention. Le Secrétariat reste confiant. Il espère qu'une percée se manifesterait en temps utile à mesure que les pays sont mieux informés des avantages apportés par la Convention et qu'ils reconnaissent leurs propres responsabilités vis à vis de la conservation de la biodiversité à l'échelle mondiale.

### ***B. Amendements aux Annexes I et II***

8. La sixième session de la Conférence des Parties a adopté des propositions pour inscrire sept espèces à l'Annexe I : le lamantin ( les populations entre le Honduras et le Panama), le bécasseau roussâtre, Strange-tailed Tyrant, Carouge safran, Saffron-cowled Blackbird, Entre Rios Seedeater, Chestnut Seedeater, Grey et Chestnut Seedeater. Trente-et-une espèces ont été ajoutées à l'Annexe II, y compris sept espèces de pétrels, cinq mammifères marins, le requin baleine et 16 espèces d'esturgeons et le Paddlefish. Une liste complète de toutes les espèces inscrites dans les Annexes de la CMS figure dans le document UNEP/CMS/Inf.7.8.

9. A l'occasion de COP7, plusieurs mammifères marins ont été proposés pour inscription dans les Annexes, parmi eux : six espèces de grandes baleines (par l'Australie), des lamantins de l'Amazone et de l'Afrique de l'Ouest (par le Pérou et le Ghana, respectivement), ainsi que l'otarie d'Amérique du Sud et le phoque à fourrure (par le Pérou). L'Australie a également proposé l'inscription sur les listes des Annexes I et II du grand requin blanc, la seule espèce de poisson prise en considération.

10. Parmi les mammifères terrestres, la Mongolie a nommé entre autres l'onagre et le chameau de la Bactriane qui est en danger. L'antilope de la Saïga, proposée par l'Ouzbékistan, fait déjà l'objet d'un Mémoire d'Accord et d'un Plan d'action en cours d'élaboration pendant ces derniers mois. Le Paraguay, la Mongolie et les Philippines ont chacun proposé l'inscription sur les listes de cinq espèces d'oiseaux (la plupart dans l'Annexe I), tandis que le Chili et le Pérou ont désigné quatre autres espèces d'oiseaux d'Amérique Latine<sup>1</sup>. La tourterelle, proposée par le Sénégal, est le seul oiseau candidat de la région africaine.

### ***C. Rapport de Parties***

11. Les Parties qui sont les Etats de l'aire de répartition des espèces inscrites aux Annexes I et II sont priées de faire rapport six mois au moins avant chaque session de la Conférence des Parties sur les mesures qu'ils prennent pour appliquer les dispositions de la Convention pour ces espèces. Au moment où ce document a été rédigé, le Secrétariat avait reçu des rapports nationaux de 35 Parties

---

<sup>1</sup> La recommandation du Secrétariat pour qu'une proposition soit soumise afin d'inscrire l'albatros d'Amsterdam à l'Annexe II, pour s'assurer que l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels répond, dès sa mise en vigueur, aux exigences d'un ACCORD de l'Article IV(3) au titre de la CMS, n'a pas été suivie par les Conseillers scientifiques de deux des pays chefs de file au nom de leur Gouvernement.

environ , la plupart ayant été préparés à l'aide du nouveau format de rapport qui a été mis à l'essai au début de 2002. Le nouveau format, qui incorpore tous les amendements nécessaires, sera proposé pour adoption à COP7 (référence : document UNEP/CMS/Conf. 7.6.2).

## **II. Dispositions du Secrétariat**

### **A. Locaux**

12. Le Secrétariat est installé dans ses locaux actuels à Bonn - partagés avec les secrétariats de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements de climat et la Convention sur la désertification ainsi que le siège des Volontaires des Nations Unies et le Centre d'information des Nations Unies - depuis presque six ans. Ces dispositions confèrent un certain nombre d'avantages tangibles à la CMS dont un système postal et de télécommunications plus efficace, un accès à un réseau avancé d'ordinateurs et une meilleure intégration au système des Nations Unies. Le Secrétariat de la CMS participe aux travaux du Comité de gestion des locaux communs et à d'autres questions opérationnelles au nom de la CMS et des Accords qui y sont associés.

### **B. Accord de Siège**

13. Après des négociations intensives qui durent depuis la mi-1996, un Accord de Siège pour le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices devrait être signé à l'occasion de COP7 par le Ministre allemand de l'Environnement, le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire exécutif de la CMS (référence : document UNEP/CMS/Conf.7.14.1).

### **C. Unité des Accords**

14. L'intégration administrative formelle des secrétariats de l'AEWA, d'ASCOBANS et d'EUROBATS entre juillet 2000 et janvier 2001 a changé la structure de l'organisation ainsi que les travaux et le fonctionnement du Secrétariat de la Convention. Le document UNEP/CMS/Conf. 7.14.2 (Dispositions institutionnelles: co-localisation de secrétariats d'Accords) décrit d'une façon plus détaillée les progrès accomplis à cet égard.

### **D. Personnel du Secrétariat**

15. Dans le domaine de l'administration, une des réalisations les plus remarquables depuis COP6 a été l'intégration réussie de nombreux membres nouveaux du personnel dans les rangs du Secrétariat, notamment :

- Mme Jasmin Kanza en août 2000 en tant qu'Administrateur pour la gestion administrative/ financière en remplacement de Mme Bothena Bendahmane qui est retournée au PNUE à Nairobi.
- M. Marco Barbieri en septembre 2000 en tant qu'Administrateur chargé des questions scientifiques et techniques, en remplacement de Mme Karen Weaver qui avait temporairement occupé ce poste (suite au départ et à la mort tragique de M. Pablo Canevari);
- M. Lyle Glowka, recruté au nouveau poste d'Administrateur chargé du développement et de l'Unité des Accords en janvier 2002
- Mme Enkhtuya Sreenen comme Assistante chargée des Finances en février 2002, en remplacement de M. Thilo Schliebener qui est retourné au secteur privé après six ans de service à la CMS ;
- Mme Veronika Lenarz en tant qu'Assistante de l'Information en mai 2002 en remplacement de Mme. Claudia Schmidt-Packmohr qui continue d'effectuer des travaux de communication pour le Secrétariat en qualité de free-lance et

- M. Nalanda Wijeratne en temps qu'Employé en avril 2002, en remplacement de Mme Linette Lamare qui a été la candidate retenue pour remplir un nouveau poste de secrétaire à la CMS

16. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Secrétariat a grandement bénéficié d'un certain nombre de stagiaires et de consultants travaillant à court terme ainsi que d'un soutien administratif temporaire de l'UNON. On espère que le programme de stages sera étendu et développé dans l'avenir.

17. Depuis COP6, le Secrétariat a dit au revoir à un certain nombre de membres de son personnel qui avaient été détachés par leur Gouvernement ou étaient attachés au Secrétariat par d'autres dispositions, à savoir : M. Robert Vagg (de retour maintenant au Ministère britannique de l'Environnement, Alimentation et Questions rurales) et M. Suhel Al-Janabi - qui continue de participer aux activités ayant trait à la CMS.

18. A présent, il n'y a qu'un poste vacant au Secrétariat - celui d'Administrateur de l'Information et de la création de moyens qui a été libéré par Mme Beatriz Torres en mars 2002. Le processus de recrutement pour ce poste est bien en cours mais il a été temporairement suspendu en raison des préparatifs pour COP7 et autres empêchements. Ce poste devrait être pourvu avant la fin de l'année.

19. Outre le recrutement de membres essentiels du personnel du Secrétariat de la CMS et le fait de prendre toutes dispositions pour un soutien temporaire supplémentaire, des mesures de recrutement menées à bien ont été prises pour les postes d'Administrateur exécutif et de secrétaire dans chacun des secrétariats d'Accord co-localisés (un total de six postes).

20. L'effectif complet du personnel de la CMS (à l'exclusion des stagiaires/consultants à court terme) figure ci-dessous et est également indiqué dans l'organigramme qui se trouve à l'Annexe 1 :

<b>Personnel du Secrétariat de la CMS</b>		
<b>Membres</b>	<b>Poste</b>	<b>Nationalité</b>
Arnulf Müller-Helmbrecht	Secrétaire exécutif	Allemagne
Douglas Hykle	Secrétaire exécutif adjoint	Canada
Lyle Glowka	Administrateur des programmes (Développement et Service des Accords)	Etats-Unis
Marco Barbieri	Administrateur des programmes (Support Scientifique et Technique)	Italie
<i>Vacant</i>	Administrateur des programmes (Information et renforcement des capacités)	
Jasmin Kanza	Fonctionnaire administratif chargé de la gestion des fonds	Tanzanie
Patricia Nolan Moss	Assistante personnelle	Nouvelle-Zélande
Jeanybeth Mina	Assistant administratif	Philippines
Enkhtuya Sreenen	Assistante des Finances	Mongolie
Liam Addis	Employé technique (informaticien)	Royaume-Uni
Veronika Lenarz	Employé d'information	Allemagne
Linette Eitz Lamare	Secrétaire	Inde
Nalanda Wijeratne	Commis	Sri Lanka

21. Les progrès exceptionnels accomplis dans le domaine du personnel ne sont tempérés que par une déception : jusqu'ici aucun poste d'Administrateur professionnel junior que les Parties devaient remplir après COP6 n'a été créé. Il s'agit des postes d'Administrateur professionnel débutant à l'intention du service de l'Information et de la création de moyens et du service de l'Administration, des finances et de la gestion de projets.

22. Après que l'ancien système par lequel les Gouvernements détachaient du personnel auprès des organisations des Nations Unies ait été abandonné par une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, les deux pays dont les ministères compétents avaient fourni des membres du personnel de valeur à la CMS ont interrompu ce genre de soutien. Le Ministère fédéral allemand de l'Environnement a informé officiellement le Secrétariat qu'aucun autre détachement ne serait effectué tandis que le Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Questions rurales du Royaume-Uni n'a pas encore répondu à une question officielle à cet égard. Le Secrétaire exécutif a approché le Ministre de l'Environnement de la Principauté de Monaco pour encourager le détachement d'un fonctionnaire de liaison entre la CMS et le secrétariat d'ACCOBAMS bien que ceci ne se soit pas matérialisé. Monaco accueille généreusement le secrétariat de cet Accord.

### III. Travaux du Secrétariat

#### A. Aide à la mise au point et à l'application des Accords de la CMS, et projets et publications relatifs aux espèces

23. Comme les activités du Secrétariat pour le soutien des Accords de la CMS sont exposées d'une façon plus détaillée dans d'autres documents - notamment dans UNEP/CMS/Conf.7.9.1 (Examen des Accords de l'Article IV déjà conclus), UNEP/CMS/Conf. 7.10 (Examen de l'application du Plan stratégique 2000-2005) - seuls les points essentiels sont mentionnés ici.

#### OISEAUX

Travaux préparatoires menant à la conclusion du *Mémorandum d'Accord sur la conservation et la gestion de la population d'Europe centrale de la Grande outarde* et du Plan d'action qui y est associé (octobre 2000)

Aide pour la conclusion de l'*Accord sur la conservation des Albatros et des Pétrels* ( Le Cap, janvier 2001)

Aide à la deuxième réunion du groupe de travail sur le Courlis à bec grêle, dans le cadre du *Mémorandum d'accord concernant les mesures de conservation pour le Courlis à bec grêle* (Kiev, avril 2001).

Aide au groupe de travail sur le Courlis à bec grêle pour établir un plan d'action international consolidé pour l'espèce (pour examen par la 12ème réunion du Conseil scientifique de la CMS et par les Etats de l'aire de répartition (2001 et 2002)).

Co-organisation de la quatrième réunion des Etats de l'aire de répartition du *Mémorandum d'Accord sur les mesures de conservation pour la Grue de Sibérie* (Baraboo, mai 2001).

Co-organisation de la première réunion consultative des experts des Etats de l'aire de répartition de l'itinéraire aérien des oiseaux migrateurs Asie centrale-Inde (Tashkent, août 2001).

Coopération en cours avec BirdLife International pour la préparation en consultation avec les Etats de l'aire de répartition d'un *Mémorandum d'Accord sur le Prhagmite aquatique*.

#### Projets facilités par le Secrétariat :

- Enquête sur le Courlis à bec grêle sur la côte du golfe d'Iran ( achevé en 2000) ;
- Mesures de conservation pour l'Oie des Andes à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*) dans la région australe de l'Argentine et du Chili (achevé en 2001) ;
- Recensement d'hiver du Flamant des Hautes Andes (achevé en 2001) ,
- Enquête sur le Courlis à bec grêle dans les régions côtières le long de la mer Noire en Ukraine (achevé en 2001) ;
- Promotion de la conservation de la Grue Sarus orientale et des habitats dont elle dépend au Cambodge (achevé en 2002) ;

- Vue générale de la situation de la population de l'Asie centrale d'*Oxyura leucocephala* et recommandations (en cours) ;
- Oiseaux migrateurs des prairies menacées en Argentine : une approche sur l'utilisation de l'habitat à l'échelle locale et du paysage (en cours) ;
- Conservation de la Fuligule nyroca *Aythya nyroca* (en cours).

*Publications:*

Mesures de conservation pour la Grue de Sibérie - 2ème Edition. Publication No. 7 de la série technique de la CMS (2002) ;

*Plan d'action pour le Râle des genêts* *Crex crex* (juillet 2000) ;

*Plan d'action pour le Faucon crécerellette* *Falco naumanni* (juillet 2000) ;

*Action Plan for the Lesser Kestrel* *Falco naumanni*. (July 2000).

## MAMMIFERES TERRESTRES

Travaux préparatoires, en collaboration avec WWF International, conduisant à la conclusion du *Mémoire d'Accord sur la conservation et la reconstitution de la population du Cerf de Boukhara* (Douchanbe, mai 2002) ;

Travaux préparatoires, en collaboration avec l'Académie des Sciences de Russie/Programme MAB, pour mettre au point un *Mémoire d'Accord sur la Conservation, la reconstitution et l'utilisation durable de la population de l'Antilope de la Saïga*, y compris le co-parrainage d'un atelier international (Elista, Fédération de Russie, mai 2002).

*Projets facilités par le Secrétariat :*

Enquête sur les antilopes sahélo-sahariennes au Tchad (achevé en 2001) ;

Construction d'un observatoire pour l'étude et l'observation du Cerf des Andes méridionales (*Hippocamelus bisulcus*) (achevé en 2001).

Travaux préparatoires, en collaboration avec IRSNB et ONCFS, conduisant à l'approbation en avril 2002 du projet FFEM (France) sur la conservation des ongulés sahélo-sahariens en danger ; travaux préparatoires, en collaboration avec le PNUE/UNON pour l'application en 2003 du Projet mondial FFEM (en cours).

## MAMMIFERES MARINS

Faciliter l'organisation d'un atelier sur la conservation et la gestion des petits cétacés le long de la côte de l'Afrique (Conakry, Guinée, mai 2000) ;

Faciliter l'organisation de la première session de la Réunion des Parties à l' *Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique* (Monaco, février 2002) ;

Faciliter l'organisation de la *Deuxième Conférence internationale sur les mammifères marins du sud-est asiatique* (Dumaguete, Philippines, juillet 2002).

*Projets facilités par le Secrétariat :*

- Evaluation de l'état de conservation du Dauphin du Cameroun (*Sousa teuzii*) et d'autres cétacés des eaux du Sénégal et de la Gambie (achevé en 2001)
- Enquête sur les mammifères marins du golfe du Tonkin (achevé en 2001)
- Enquête sur l'exploitation, la répartition et l'histoire naturelle des cétacés des eaux du Ghana et du Togo (en cours).

*Publications:*

Une enquête sur l'état de conservation des cétacés des eaux du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau (septembre 2000)

Examen de l'état de conservation des petits cétacés des eaux de la partie méridionale de l'Amérique du Sud (novembre 2000)

Rapport du 3ème atelier pour des recherches coordonnées et sur la conservation du Dauphin de la Plata (*Pontoporia blainvillei*) dans le sud-ouest de l'Atlantique (novembre 2000) ;

Petits cétacés : Répartition, comportement, migration et menaces - un examen (en cours)

## TORTUES MARINES

Organisation d'une réunion intergouvernementale conduisant à l'adoption du *Mémoire d'Accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et du sud-est asiatique* (Manille, juin 2001)

Facilitation d'un atelier national de formation/politiques de développement sur les tortues marines au Vietnam (juillet 2001)

Comité directeur pour la première Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Rome, octobre 2001)

Organisation d'une réunion intergouvernementale pour finaliser un Plan de conservation associé au *Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique* (Nairobi, mai 2002).

### Projets facilités par le Secrétariat :

- Enquête sur les prises accidentelles et Programme de marquage des Tortues batardes , Sri Lanka (achevé en 2002)
- Génétiques des populations de Tortues vertes du sud-est asiatique et du Pacifique occidental , *Chelonia mydas* (achevé en 2002)
- Etude de la répartition et des schémas de migration de la population de Tortues vertes (*Chelonia mydas*) nichant à Poilão, Guinée Bissau (achevé en 2002)
- Mise au point d'un interface Web pour la présentation de renseignements sur la conservation des tortues marines dans l'océan Indien et la région australasienne (Phase II) - en cours

### Publications :

*Mesures de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique.* (Bilingue) Publication No. 5 de la série technique de la CMS (2000)

*Biogéographie et conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique.* (Bilingue) No 6 de la série technique de la CMS (2001)

Contribution au *Journal of International Wildlife Law and Policy* : The Convention on Migratory Species and Other Instruments Relevant to Marine Turtle Conservation: Pros and Cons (2002)

Travaux de la première réunion des Etats signataires du *Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique* (Nairobi, mai 2002) - en préparation.

## B. Autres réunions gérées par le Secrétariat

### Comité permanent

24. Le Comité permanent s'est réuni deux fois à Bonn pendant la période des rapports, en septembre 2000 et en décembre 2001. Les questions abordées et les résultats de ces réunions sont exposés d'une façon plus détaillée dans les rapports concernant ces réunions et dans le rapport du Président du Comité permanent à la COP (document UNEP/CMS/Conf. 7.5.2). Le Comité se réunira juste avant la Conférence des Parties, le 17 septembre 2002, et un bref rapport oral sera fait à la conférence.

### Conseil scientifique

25. Le Conseil scientifique a tenu sa réunion entre sessions à Edimbourg, Royaume-Uni, du 2 au 4 mai 2001 à l'aimable invitation du Scottish Natural Heritage. Plus de 50 Conseillers et observateurs y participaient. Les activités du Conseil sont résumées dans le rapport de la réunion et seront mises en forme par le Dr Colin Galbraith, Président du Conseil scientifique, dans son rapport à la Conférence des Parties. Le Secrétariat a été régulièrement en contact avec le Président pendant toute la période triennale afin de faire progresser les travaux du Conseil.

### *C. Publicité et activités promotionnelles*

26. Les efforts pour promouvoir la Convention se sont poursuivis, aidés en partie par la production de nouveaux matériels d'information et de présentation et/ou de rapports écrits présentés à des conférences en Afrique, dans les Amériques, en Europe centrale et en Europe de l'Est et en Océanie. Le personnel du Secrétariat a assisté à certaines réunions tenues par d'autres organisations internationales et nationales en vue de promouvoir la Convention et les Accords qui y sont associés, de renforcer la coopération et de consulter des représentants de Parties, non-Parties et autres organisations sur des questions d'intérêt mutuel.

27. Le renforcement le plus visible du programme d'information de la CMS a peut-être été la nouvelle conception du site Web de la CMS (<http://www.wcmc.org.uk/cms/>), afin de fournir une présentation esthétiquement attractive et un contenu amélioré. La nouvelle conception et l'amélioration des textes ne sont pas terminées. Le Secrétariat n'a tiré aucun bénéfice d'avoir fait faire ce travail d'une manière économique, mais ce travail a permis de donner une formation sur le tas valable pour le stagiaire responsable, M. Florian Keil. Cependant, il est clair que la maintenance et l'expansion future du site Web exigent des ressources dont le Secrétariat ne dispose pas actuellement.

28. Une autre transformation fondamentale du site Web sera effectuée au cours du dernier trimestre de 2002, en même temps que l'application du Plan de gestion de l'information (référence: document UNEP/CMS/Conf. 7.6). De nombreux renseignements additionnels seront disponibles sur les espèces, les activités de conservation dans les pays Parties à la CMS, et autres thèmes pertinents par des travaux en cours de finalisation en coopération avec le Centre mondial de surveillance de la conservation - PNUE. Le site Web de la CMS est relié à ceux de quatre autres conventions mondiales relatives à la biodiversité grâce à une page d'accueil commune:

<http://www.biodiv.org/convention/partners-websites.asp>

29. Le Secrétariat a poursuivi également la production d'une gamme de documents imprimés :

- Les rapports techniques diffusés pendant la période des rapports sont mentionnés ailleurs dans le présent document.
- Six numéros (nos. 10-15) du Bulletin de la CMS ont été diffusés entre avril 2000 et juillet 2002 fournissant des renseignements sur les derniers développements de la vie de la Convention. Le Bulletin est diffusé en anglais, en espagnol et en français à environ 1 200 personnes et organisations gouvernementales et non-gouvernementales intéressées. (La base de données entretenue par le Secrétariat contient près de 3 500 données). Le rythme de la production est encore inférieur à l'objectif désiré d'environ trois numéros par an, mais les améliorations apportées au site Web de la CMS ont compensé partiellement cette lacune.
- Un ensemble de renseignements remodelés de façon attractive est utilisé pour répondre à des questions relatives à la Convention émanant de personnes et d'organisations. De plus en plus souvent de telles questions sont adressées au site Web de la CMS.

30. D'autres moyens ad hoc pour présenter la CMS à un public plus large comprennent notamment une exposition mobile (actuellement en cours de remaniement), des présentations ponctuelles et des communiqués de presse périodiques - dont certains ont été préparés et diffusés avec la collaboration du Bureau d'information du public et de la communication du PNUE.

31. Un autre projet en cours est la mise au point d'une stratégie de communication cohérente qui procéderait à l'évaluation de tout le matériel d'information utilisé par la CMS, relèverait les lacunes et les chevauchements et concevrait de nouveaux moyens pour atteindre des cibles importantes dans le public. Malheureusement, peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine au cours de la période triennale écoulée et les prochaines initiatives attendent le recrutement d'un nouvel Administrateur chargé de l'information. Une attention spéciale doit être accordée à la préparation,



de façon plus régulière, des communiqués de presse et à l'amélioration des matériels de présentation multi-médias.

#### **D. Autre documentation préparée par le Secrétariat**

- Les autres publications et rapports produits et diffusés pendant la période triennale sont notamment :
- Travaux de la sixième session de la Conférence des Parties (Le Cap, 1999)
- Rapports des 22ème et 23ème réunions du Comité permanent
- Rapport de la dixième réunion du Conseil scientifique
- Nombreux rapports à d'autres organisations intergouvernementales ( Convention de Berne, CDB, CITES, CBI, Ramsar, PNUE, etc.)
- Liste des correspondants nationaux (dernière édition septembre 2002) - document UNEP/CMS/Inf.7.3
- Liste des Conseiller scientifiques (dernière édition septembre 2002) - document UNEP/CMS/Inf. 7.4
- Liste des Parties (au 1er septembre 2002) - document UNEP/CMS/Inf. 7.1 Carte des Parties and Pays participant aux Accords et aux MoU (au 1er septembre 2002)
- Liste des noms d'espèces (en latin, allemand, anglais, espagnol et français) figurant dans les Annexes (dernière édition août 2002) - document UNEP/CMS/Inf. 7.9
- Liste des Etats de l'aire de répartition des espèces figurant sur les listes des Annexes I et II de la CMS (document UNEP/CMS/Inf. 7.2)
- Fiches résumées des Accords conclus au titre de la Convention (en anglais, espagnol et français : dernière version septembre 2002) - document UNEP/CMS/Inf. 7.11.

### **IV. Liaison avec des Gouvernements et les secrétariats d'Accords et autres organisations**

#### **A. Gouvernements ( Parties à la CMS)**

32. Des quatre-vingt Parties actuellement membres de la Convention sur les espèces migratrices, toutes sauf dix ont officiellement notifié au Secrétariat leur correspondant officiel pour faciliter les communications avec le Secrétariat et d'autres Parties. Ces pays desquels le Secrétariat attend confirmation de précisions sur leur correspondant à la CMS sont les suivants : Albanie, Congo, Chypre, Georgie, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mauritanie, Paraguay, Sao Tome et Principe et Somalie. Toutes les Parties sont encouragées à nommer un correspondant et à faire connaître tout changement à ce sujet afin de pouvoir être informées des derniers évènements relatifs à la Convention.

33. Un grand nombre de ces mêmes Parties, et quelques autres, doivent encore nommer (ou confirmer le changement) de leur représentant au Conseil scientifique de la CMS, conformément au para. 2 de l'Article VIII de la Convention. Ce sont les pays suivants : Albanie, Chypre, Danemark, Grèce, Guinée-Bissau, Jordanie, Jamahiriya arabe libyenne, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Mauritanie, Panama, Paraguay, Sao Tome et Principe, et Somalie. Représentant presque 20 pour cent de la composition en membres du Conseil, ceci constitue une perte considérable de connaissances et d'expériences précieuses. En outre, beaucoup de pays qui pourraient autrement recevoir un financement pour des activités de petits projets ne participent pas au processus au cours duquel ces projets sont traités.

34. Du point de vue positif, à part l'application de la Convention au niveau national, un certain nombre de Parties ont aidé le Secrétariat dans ses travaux et ont contribué activement au

développement de la Convention pendant la période des rapports. Cette aide peut prendre la forme d'un rôle joué pour la mise au point de nouveaux Accords de la CMS, d'accueils de réunions, de détachements de personnels, de présidences d'organes auxiliaires ou de groupes de travail, de parrainage ou de conduite d'activités spéciales de projets, de propositions d'inscription de nouvelles espèces sur les listes des Annexes, de la fourniture de fonds pour faciliter la participation de délégués aux réunions et d'aide pour recruter de nouvelles Parties.

35. Il serait impossible de mentionner ici toutes ces contributions, en fait, certaines sont exposées à juste titre dans d'autres documents de conférence (par exemple UNEP/CMS/Conf.7.10 : Examen de l'application du Plan stratégique 2000-2005, UNEP/CMS/Conf. 7.13.1 Additif : Dispositions financières et administratives) ou figurent dans des rapports nationaux et dans le cadre d'Accords de la CMS existants.

Néanmoins, sous les titres figurant ci-dessus il convient de mentionner les contributions précieuses ci-après des Parties à la CMS depuis COP6 :

**Détachement temporaire de personnel :** Royaume-Uni (de M.. Robert Vagg, à CMS/EUROBATS jusqu'à juin 2001)

**Accueil de réunions de la CMS /** Elaboration d'Accords de la CMS (ne comprend pas les réunions d'organes auxiliaires d'Accords de la CMS) :

- Afrique du Sud (2ème réunion de négociations sur l'Accord proposé sur les Albatros et les Pétrels, Le Cap, janvier 2001)
- Allemagne (22ème et 23ème réunions du Comité permanent, Bonn, septembre 2002 et décembre 2001 ; COP7, Bonn, septembre 2002)
- Australie (Réunion de consultation sur l'Accord proposé sur les Albatros et les Pétrels, Hobart, janvier 2000)
- Guinée (Atelier sur la conservation et la gestion des petits cétacés de la côte de l'Afrique, Conakry, mai 2000)
- Monaco (1ère réunion des Parties à ACCOBAMS, février 2002)
- Ouzbékistan (Atelier sur la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides de l'itinéraire aérien Asie centrale-Inde, Tashkent, août 2001)
- Pérou (Atelier régional de la CMS pour l'Amérique Latine, Lima, octobre 2001)
- Philippines (Conférence sur la conservation et la gestion des tortues marines de l'océan Indien et du sud-est asiatique, Manille, juin 2001 ; 2ème Conférence internationale sur les mammifères marins du sud-est asiatique, Dumaguete, juillet 2002)
- Royaume Uni (10ème réunion du Conseil scientifique, Edimbourg, mai 2001)
- Tadjikistan (Réunion pour conclure le Mémoire d'Accord sur le Cerf de Boukhara, Douchanbe, mai 2002), Ukraine (Groupe de travail sur le Courlis à bec grêle, Kiev, avril 2001)

36. **Parrainage des Parties à la CMS pour des activités de projets spéciaux :** Australie (environ 50 000 dollars des E-U pour le secrétariat du MoU sur les tortues marines de l'océan Indien et du sud-est asiatique) ; Allemagne (contribution volontaire fixe d'environ 45 000 dollars des E-U par an) ; France (142 millions pour le projet sur les ongulés sahélo-sahariens) ; Royaume-Uni (20 000 dollars des E-U pour le secrétariat du MoU sur les tortues marines de l'océan Indien et du sud-est asiatique ; 7 000 dollars des E-U pour l'élaboration de documents sur l'éveil de la conscience du public en faveur du Chameau de la Bactriane) ; également : E-U (89 000 dollars des E-U pour le secrétariat du MoU sur les tortues marines de l'océan Indien et du sud-est asiatique).

37. **Parrainage de délégués pour leur permettre d'assister aux réunions de la CMS :** Allemagne (120 000 dollars des E-U pour le parrainage d'un délégué à COP7), Danemark (13 500 dollars des E-U pour le parrainage d'un délégué à COP7), Danemark (13 210 dollars des E-U pour le parrainage d'un délégué à COP7), France (40 000 dollars des E-U pour une réunion sur les tortues marines d'Afrique et des activités conjointes), Norvège (6 386 dollars des E-U pour le parrainage d'un délégué à COP7), Royaume-Uni (22 500 dollars des E-U pour le parrainage d'un délégué à

COP7 ; 15 000 dollars des E-U pour la réunion IOSEA sur les tortues marines ; 1 830 dollars des E-U pour parrainer un délégué à une réunion du Comité permanent ; 15 716 dollars des E-U pour parrainer un délégué à une réunion du Conseil scientifique).

38. **Propositions pour l'amendement des Annexes de la CMS :** Préparées/soumises par les pays suivants : Australie, Chili, Ghana, Mongolie, Ouzbékistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Sénégal..

### ***B. Secrétariats d'Accords***

39. Les dispositions pour la fourniture de services de secrétariat aux Accords conclus sous les auspices de la CMS sont différentes selon les circonstances particulières de leur élaboration et l'époque au cours de laquelle l'Accord en question a été conclu. Trois des Accords sont gérés par des secrétariats indépendants co-localisés avec le Secrétariat de la CMS à Bonn et intégrés à l'Unité des Accords du PNUE/CMS : l'Accord sur la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe (EUROBATS), et l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS).

40. L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique (ACCOBAMS) est géré par un secrétariat situé à Monaco et fourni par les autorités monégasques, alors que l'Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden est géré par le Secrétariat des phoques communs de la mer de Wadden situé à Wilhelmshaven, Allemagne du Nord. Environment Australia assure un secrétariat intérimaire pour l'Accord sur la conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) à Canberra. Contrairement aux autres secrétariats mentionnés ci-dessus, aucun de ceux-ci n'est administré par le PNUE.

41. Enfin, le Secrétariat de la CMS fournit, de facto, des services de secrétariat pour divers Mémoires d'Accords conclus entre 1993 et 2002 - notamment ceux concernant la Grue de Sibérie, le Courlis à bec grêle, la Grande outarde, les Tortues marines et le Cerf de Boukhara.

42. On peut trouver des renseignements plus détaillés sur chacun de ces instruments et sur la collaboration inter-services dans d'autres documents avant la réunion, notamment UNEP/CMS/Conf.7.9.1 (Examen des Accords de l'Article IV déjà conclus) et UNEP/CMS/Conf.7.14.2 (Dispositions institutionnelles : Co-localisation des Secrétariats d'Accords).

### ***C. Organisations intergouvernementales***

43. L'examen de l'Application du Plan Stratégique (Section 4.4 du document UNEP/CMS/Conf. 7.10) résume les liens synergétiques que le Secrétariat de la CMS a cherché à établir et à maintenir avec divers organes intergouvernementaux. Ce qui est le plus digne d'être mentionné pendant la présente période des rapports, est l'approbation officielle par la Conférence des Parties à la CDB (COP6, La Haye, avril 2002) d'un Programme commun de travail CDB-CMS pour accompagner le Mémoire d'Accord déjà en place depuis 1996. Des MoU similaires existent avec la Convention Ramsar sur les zones humides (depuis 1997) et la Commission baleinière internationale (depuis 2000), et il y a des consultations en cours sur l'élaboration de plans plus détaillés pour une collaboration avec ces organisations. Des Mémoires d'Accord avec la Convention sur le Commerce international des espèces en danger et avec le Programme de l'UNESCO l'Homme et la Biosphère ainsi qu'avec la Convention pour la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel devraient être signés à l'occasion de COP7. L'élaboration et la conclusion d'un MoU avec la Convention des Nations Unies pour combattre la désertification n'ont pas progressé au même rythme; en général, la participation réciproque aux réunions mutuelles devient maintenant plus institutionnalisée, ce qui ne peut qu'augmenter l'importance et la qualité des contacts entre les diverses organisations.

44. Le Secrétariat continue d'avoir des relations de travail étroites avec divers bureaux fonctionnels du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à Nairobi, notamment la Division des Conventions sur l'environnement, la Division de coordination du FEM, la Branche juridique sur l'environnement ainsi le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature situé à Cambridge. Les domaines d'intérêt commun comprennent : l'aide en faveur d'initiatives mondiales relatives aux tortues marines, mammifères marins et grands singes, projets de développement du FEM, l'accent étant mis sur les zones humides et les oiseaux d'eau, la création de moyens et l'évaluation des besoins, et la gestion de l'information. Comme on en a fait état ailleurs, outre la fourniture de services administratifs essentiels à la CMS, (par exemple, recrutement du personnel, gestion du fonds d'affectation spéciale de la CMS, services d'audit, etc.) l'UNON fournit également à la CMS un Administrateur chargé de l'administration et de la gestion des fonds, couvre une partie du coût de l'Assistant chargé des finances à la CMS et a offert également un soutien administratif à court terme en 2002 qui a été très apprécié.

45. Dans la région européenne, la coopération dans des domaines spécifiques d'intérêt commun a été assurée avec des conventions régionales plus petites telles que la Convention sur la conservation de la faune et de la flore sauvages européennes et de leurs habitats naturels (Convention de Berne), et la Convention pour la protection de l'environnement marin et de la région côtière de la Méditerranée, notamment par son Centre associé d'activités régionales pour les zones spécialement protégées. Les Secrétariats de la CMS, de la Convention de Berne et de RAC/SPA ont collaboré pour organiser avec succès la première Conférence méditerranéenne sur les tortues marines en octobre 2001. La coopération avec d'autres conventions et programmes régionaux mérite qu'on y prête attention mais souffre d'un manque de moyens au sein du Secrétariat de la CMS.

#### ***D. Organisations internationales non-gouvernementales***

46. Comme dans le passé, une étroite coopération s'est poursuivie avec Wetlands International récemment réorganisée, et avec BirdLife International, les deux organisations ayant participé à la réalisation de projets de la CMS. La CMS a déjà un Mémoire d'Accord avec Wetlands International dont l'élaboration devrait être poursuivie dans un cadre de planification plus détaillé. Un accord comparable avec BirdLife International est envisagé. Une collaboration plus intense avec les deux organisations n'est limitée que par un manque de moyens, notamment au sein de la CMS. Des débats visant à renforcer et à formaliser les relations avec l'UICN, y compris son Centre du Droit de l'environnement, se poursuivent quoique peut-être pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait. L'UICN-USA a accueilli une brève session d'information du Secrétariat de la CMS en mai 2001 pour les ONG dont le siège est à Washington. Le Fonds mondial pour la nature a signalé qu'il pourrait participer plus activement que les années précédentes aux questions relatives à la CMS.

47. Plusieurs autres organisations non-gouvernementales avec des mandats particuliers, telles que la Fondation internationale de la Grue (E-U), Euronatur (Allemagne) et le Fonds mondial pour la nature (Allemagne) continuent de jouer un rôle actif dans l'application et la promotion de la CMS.

#### **Conclusion**

48. En examinant l'évolution depuis la sixième session de la Conférence des Parties (Le Cap, novembre 1999), il ne serait pas exagéré de dire que la CMS devient enfin majeure. Malgré quelques abstentions importantes, près de 100 pays du monde sont maintenant Parties à la Convention ou participent à ses Accords subsidiaires. D'autres pas ont été faits dans les trois années qui se sont écoulées pour développer des instruments spécialisés et pour lancer des projets catalytiques pour un grand nombre d'espèces, notamment oiseaux, cétacés, tortues marines et mammifères terrestres. Un nouveau plan ambitieux de gestion de l'information est sur le point d'être lancé. Il mettra la CMS plus près de son objectif qui est de devenir un centre d'échange d'informations sur les espèces migratrices. Le site Web de la Convention nouvellement remanié, quoiqu'encore non-terminé, est une fenêtre sur le monde avec des possibilités infinies d'expansion et d'amélioration.

49. Que tant ait été accompli pour un si grand nombre d'animaux migrateurs est remarquable si l'on considère que le personnel essentiel du Secrétariat de la CMS ne dépasse guère une douzaine de personnes dévouées. En regardant en arrière sur les trois années passées, s'il y a des raisons de se montrer déçu, il faut reconnaître que bien plus aurait pu être accompli s'il y avait eu seulement un renforcement modeste des moyens du Secrétariat dans certains domaines critiques, tels que la gestion de l'information et la liaison inter-organisations.

50. Les travaux encore en suspens évoqués dans le Plan stratégique de la CMS donnent largement la preuve que les défis auxquels doit faire face la Convention et les animaux migrateurs qu'elle vise à conserver sont nombreux. Pourtant, il y a des raisons d'être optimiste, d'espérer que l'avenir apportera des améliorations mesurables à l'état de conservation d'une multitude d'espèces migratrices avec lesquelles nous partageons la planète.

51. Comme noté plus haut, un certain nombre de pays doivent encore devenir Parties à la CMS malgré l'intérêt que présente pour eux la Convention (et vice-versa) du fait de leur immense diversité biologique ou leurs ressources humaines et financières considérables. Espérons que les progrès dont il est fait état dans le présent document les amèneront à réexaminer leur réticence à se joindre à d'autres nations qui ont montré leur engagement à assurer la conservation des espèces migratrices de la planète grâce à cet unique instrument mondial.

## ORGANIGRAMME POUR LE SECRÉTARIAT PNUE/CMS (23 août 2002)

